

Le Centre médical universitaire poursuit son extension

LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009

N° 1778 - FEUILLE D'AVIS OFFICIELLE DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Les conseillers d'Etat Mark Muller, en charge du département des constructions et des technologies de l'information, et Charles Beer, en charge du département de l'instruction publique, ont posé, mercredi 9 septembre 2009, la première pierre de la cinquième étape du Centre médical universitaire (CMU) en présence de M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat en charge du département de l'économie et de la santé. Les magistrats étaient accompagnés de MM. Jean-Dominique Vassalli, recteur de l'Université de Genève, et Jean-Louis Carpentier, doyen de la Faculté de médecine.

Le nouveau bâtiment, d'un coût de 193 millions de francs dont 37 millions de subvention fédérale, comportera notamment l'Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL), la section de médecine dentaire (SMD), une crèche, de nombreuses salles d'enseignement, tous les locaux annexes nécessaires à son fonctionnement, ainsi qu'une extension du parking Lombard. Le nouveau bâtiment sera mis en service en décembre 2014. La réalisation de cette cinquième étape du CMU s'inscrit dans le cadre des 31 mesures de soutien à l'économie et à l'emploi adoptées ce printemps par le Conseil d'Etat.

Pourquoi cette extension?

L'achèvement du CMU, réalisé en deux étapes (5 et 6), répondra pleinement aux besoins de l'Université de Genève dans le domaine des sciences de la vie. Ce domaine de recherche est au cœur de développements scientifiques considérables et est l'un des domaines d'excellence de l'Université. Or, la construction des quatre premières étapes du CMU, achevée en 1987, n'a pas permis de répondre de façon complète à ces besoins. La construction de la cinquième étape viendra ainsi renforcer les synergies dans le domaine des sciences de la vie. Elle dotera l'institution académique des outils et infrastructures nécessaires à son développement et à son important travail de recherche. L'augmentation du nombre d'employés consécutive à la construction de l'étape 5 du CMU est

estimée à 400 personnes (pour un total de 1450, contre 1020 actuellement).

Programme des locaux du nouveau bâtiment

En plus de l'extension des locaux existants, le nouveau bâtiment comprendra: *L'Ecole de pharmacie Genève-Lausanne* Les sections de pharmacie des Universités de Genève et de Lausanne ont été regroupées à la rentrée universitaire de 2004 au sein de l'EPGL, basée à Genève. L'EPGL a occupé provisoirement des locaux au sein de la Faculté des sciences, dans l'attente de son installation au CMU. Ce regroupement fait de l'Université de Genève la seule université suisse à dispenser un cursus complet des études de pharmacie en langue française. Il a conduit à un doublement du nombre d'étudiants en pharmacie à Genève.

La section de médecine dentaire

La SMD trouvera au sein du CMU un lieu adapté à ses besoins en termes d'enseignement, de recherche et de soins

aux patients. Elle occupera deux étages du nouveau bâtiment. La SMD a été fortement touchée par le report des travaux d'extension du CMU, puisqu'elle occupe des locaux provisoires au sein de la clinique de pédiatrie depuis 1975, alors qu'elle aurait dû initialement y demeurer dix ans.

La crèche

Une crèche d'«entreprise», qui sera réservée au personnel du CMU, verra le jour. Le CMU abrite actuellement plus de 60 groupes de recherches employant quelque 700 personnes, sans compter le personnel supplémentaire qui rejoindra le site au terme de l'extension.

Le parking

80 nouvelles places de parking seront construites en extension de l'actuel parking Lombard (780 places de stationnement aujourd'hui). Elles compenseront les 80 places du parking du CMU, qui disparaîtra avec les travaux d'extension.

Le bâtiment

La cinquième étape du CMU s'inscrit dans le prolongement du bâtiment actuel. Le nouvel édifice vient se «coller» à la construction existante. Il totalise 33600 m² de surface brute répartie sur cinq sous-sols, un rez-de-chaussée, neuf niveaux et un attique. Cette réalisation représentera à elle seule les deux tiers de l'extension du CMU, qui sera poursuivie lors de la sixième étape. L'architecture du bâtiment se veut sobre et présente un aspect unitaire sur l'ensemble des façades. Les laboratoires des niveaux 5 à 9 bénéficient de larges fenêtres, alors que les étages 3 et 4, qui abritent la crèche et les salles d'apprentissage par problème, sont des doubles volumes. La différence d'affectation est



(De gauche à droite) Messieurs Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du département de l'instruction publique, Pierre-François Unger, conseiller d'Etat en charge du département de l'économie et de la santé, Jean-Dominique Vassalli, recteur de l'Université de Genève, Jean-Louis Carpentier, doyen de la Faculté de médecine, et Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du département des constructions et des technologies de l'information, lors de la pose de la première pierre de la 5^e étape du CMU. Photo M. Faustino.



L'extension du CMU accolée au bâtiment existant, vue depuis l'avenue de Champel. Photographie de Planta & Portier architectes.

ainsi marquée et la construction actuelle «en escalier» prolongée. Les économies d'énergie réalisables ont été prépondérantes dans le choix des systèmes du bâtiment. L'enveloppe du bâtiment est énergétiquement performante et l'utilisation optimale des parois opaques et des vitrages s'inscrit dans la même logique. L'énergie solaire thermique sera utilisée pour l'eau chaude sanitaire et la lumière naturelle interviendra comme source d'éclairage principale. Les luminaires employés seront performants et à faible consommation.

La réalisation de cette cinquième étape n'affectera en rien le fonctionnement actuel du CMU et se fait dans l'attente de la sixième étape, qui sera réalisée dans la foulée. Ainsi, une liaison entre les deux corps de bâtiment (étape 5 et étape 6) est prévue. Elle prendra la forme d'une rue intérieure dans le socle de l'édifice et permettra de relier le

«niveau Lombard» au «niveau Champel». Deux accès indépendants seront ainsi offerts aux utilisateurs du CMU et aux patients de la section de médecine dentaire.

Département des constructions et des technologies de l'information

et

Département de l'instruction publique